

Accueil et scolarisation des Élèves allophones Nouvellement Arrivés (EANA)

L'instruction est **obligatoire** pour les enfants âgés de **trois à seize ans**, qu'ils soient français ou étrangers, dès l'instant où ils résident sur le territoire français.

En outre, la convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France, garantit à l'enfant le droit à l'éducation en dehors de toute distinction qui tienne à sa nationalité ou à sa situation personnelle.

La scolarisation des élèves qu'ils soient allophones ou pas, relève du droit commun et de l'obligation scolaire : **l'école est un droit pour les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur.**

Accueil des élèves et de leurs familles

L'accueil de l'EANA est un moment essentiel de son intégration au sein du système scolaire.

- **Un premier entretien avec l'élève et sa famille s'il est accompagné**
- **Une évaluation du niveau scolaire de l'élève**

Modalités de scolarisation en UPE2A (unité pédagogique pour les élèves allophones arrivant)

La circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 propose quelques principes organisationnels et pédagogiques à respecter :

- **Inclusion en classe ordinaire**, correspondant à la classe d'âge ou au niveau scolaire, sans dépasser un à deux ans d'écart avec l'âge de référence.
- **Enseignement intensif du français** (9 heures hebdomadaires minimum dans le premier degré et 12 heures hebdomadaires minimum dans le second degré).
- **Emploi du temps individualisé** incluant obligatoirement l'enseignement des mathématiques et d'une langue vivante et permettant de suivre l'intégralité de l'horaire d'une ou plusieurs

autres disciplines.

- **Volume horaire global équivalent à celui des autres élèves inscrits dans les mêmes niveaux.**

Le CASNAV

ce.casnav@ac-montpellier.fr

Sur le site du rectorat de l'académie de Montpellier <http://www.ac-montpellier.fr/casnav>

Responsable académique :

Frédéric MIQUEL – frederic.miquel@ac-montpellier.fr

Assistante : Sophie REDDET – ce.casnav@ac-montpellier.fr

Contacts pour le département de l'Aude

Casnav11@ac-montpellier.fr

Béatrice Brochard, chargée du suivi des EANA,

beatrice.brochard@ac-montpellier.fr 06.46.15.28.42

Contacts pour le département du Gard

Casnav30@ac-montpellier.fr

Delphine VILLAUMET, chargé du suivi des EANA,

delphine.villaumet@ac-montpellier.fr – 06.79.81.19.15

Maud FAMETTE, chargée du suivi des EANA,

maud.famette@ac-montpellier.fr - 06.87.09.03.76

Contacts dans l'Hérault

casnav34@ac-montpellier.fr / 04 67 91 50 14

Cynthia BERTHERAT, chargée du suivi des EANA,

cynthia.bertherat@ac-montpellier.fr -06.26.92.58.82

Céline PAPELARD, coordination Hérault,

Celine.papelard@ac-montpellier.fr - 04.67.91.50.14

Stéphane LLORET, stephane.lloret@ac-montpellier.fr – 06.27.61.85.14

Contact pour le département de la Lozère

Casnav48@ac-montpellier.fr

Laetitia ROQUEPLAN, CPD Langues,

Laetitia.Puech@ac-montpellier.fr -06.84.73.11.43

Contacts pour le département des Pyrénées-Orientales

Casnav66@ac-montpellier.fr

Olivier DURIEZ, Chargé du suivi des EANA 1er degré,

olivier.duriez@ac-montpellier.fr – 06.22.96.04.95

Thérèse PUIG, chargée du suivi des EANA 2nd degré,

Therese-Marie-M.Puig@ac-montpellier.fr – 06.78.73.80.03